

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Monsieur Jérémy RINGOT, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Seye SENE ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Fatiha BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Ingrid LAFON, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU.

Objet | Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C)

L'enveloppe annuelle du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) a été adoptée par le Conseil Départemental lors du vote du Budget Primitif 2022 : elle s'élève pour le canton à 184 686 €.

Il est envisagé d'attribuer à notre commune une dotation investissement de 99 430 € basée sur une répartition en fonction du nombre d'habitants.

La maîtrise des consommations d'énergies constitue un enjeu fort des politiques publiques. Aussi, la ville a décidé de cibler pour l'année 2022, les travaux de rénovation de son réseau d'éclairage public, dont l'estimation s'élève à 125 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
33 voix pour
0 abstention
0 voix contre
1 NPPPV

Autorise Monsieur le Maire :
A réaliser en 2022 les travaux estimés à la somme de 125 000 € HT ;
A solliciter auprès du Département de la Gironde l'attribution d'une subvention au titre du FDAEC 2022 pour un montant de 99 430 € pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus ;
Assure le financement complémentaire pour 25 570 € H.T.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220530-2022-99-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022
Publication : 10/06/2022

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.